

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Soutien à l'innovation</b>	<b>518</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** le régime cadre SA 40391 relatif aux aides à la RDI pour la période 2014 -2020
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le plan « Ensemble pour Innover : la Région aux côtés des entreprises pour stimuler l'innovation »,

- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 juin 2018 approuvant le « plan d'action pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire »
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 14 février 2020 approuvant les termes du cahier des charges de l'Appel à Projets « Pays de la Loire - Port de plaisance innovant »,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1 - Inciter les entreprises ligériennes à innover

**APPROUVE**

les termes de la convention cadre 2020-2030 du CEA TECH figurant en 1 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n°1 à la convention 2016\_11124 et de l'avenant n°1 à la convention 2016\_11127 au titre du plan de ressourcement 2016 du CEA TECH figurant en 1 annexe 2 et 1 annexe 3,

**AUTORISE**

la Présidente à les signer,

**ATTRIBUE**

une subvention de 358 000 € sur une dépense subventionnable de 358 000 € HT au CEA pour le financement du projet « Effet de la microgéométrie de surface sur la tenue en fatigue corrosion des aciers réalisés en fabrication additive »,

**ATTRIBUE**

une subvention de 364 000 € sur une dépense subventionnable de 364 000 € HT au CEA pour le financement du projet « Acquisition de pièce et génération de trajectoires de scan automatique en cellule robotisée »,

**AFFECTE**

l'autorisation de programme de 722 000 €,

**APPROUVE**

les termes des conventions attributives correspondantes figurant en 1 annexe 4 et 1 annexe 5,

**AUTORISE**

la Présidente à les signer,

## 2 - Projets de Recherche et Développement

### ATTRIBUE

à France Energies Marines une subvention de 90 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 404 074 euros HT au titre du projet de R&D MOSISS, et une subvention de 60 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 670 455 euros HT au titre du projet R&D DYNAMO,

### AFFECTE

l'autorisation de programme de 150 000 €,

### APPROUVE

les termes des conventions figurant en 2.1 annexe 1 et 2.1 annexe 2,

### AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

### AUTORISE

la Présidente à les signer,

### ATTRIBUE

une subvention de 114 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 381 589 € HT à la société WICHARD de Thiers (63) au profit de son établissement de Pornichet (44), dans le cadre du projet collaboratif "Accastillage Solid Sail",

### AFFECTE

une autorisation de programme de 114 000 €,

### ATTRIBUE

une subvention de 90 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 150 201 € HT à la société PL Marine de Vertou (44), dans le cadre du projet collaboratif "Accastillage Solid Sail",

### AFFECTE

une autorisation de programme de 90 000 €,

### ATTRIBUE

une subvention de 35 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 236 203 € HT et un prêt à taux nul de 35 000 € (AP) sur trois ans assorti d'un différé global de deux ans aux Chantiers de l'Atlantique de Saint Nazaire (44), dans le cadre du projet collaboratif "Accastillage Solid Sail",

### AFFECTE

une autorisation de programme de 70 000 €,

### ATTRIBUE

une subvention de 181 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 181 255 € HT à l'ICAM Ouest de Carquefou (44), dans le cadre du projet collaboratif "Accastillage Solid Sail",

### AFFECTE

une autorisation de programme de 181 000 €,

### APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 3,

AUTORISE  
la Présidente à la signer,

ATTRIBUE  
une subvention de 407 760 € (AE) à LHYFE LABS sur un montant subventionnable de 815 520 € HT dans le cadre du projet de R&D collaborative SEALHYFE,

ATTRIBUE  
une subvention de 192 663 € (AE) au CEA TECH sur un montant subventionnable de 296 404 € HT dans le cadre du projet de R&D collaborative SEALHYFE,

ATTRIBUE  
une subvention de 71 476 € (AE) aux Chantiers de l'Atlantique sur un montant subventionnable de 142 952 € HT dans le cadre du projet de R&D collaborative SEALHYFE,

AFFECTE  
une autorisation d'engagement de 671 899 €,

AUTORISE  
la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

APPROUVE  
les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 4,

AUTORISE  
la Présidente à la signer,

ATTRIBUE  
une subvention de 270 760 € (AE) à GDL SAS sur un montant subventionnable de 541 521 € HT,

AFFECTE  
une autorisation d'engagement de 270 760 €,

APPROUVE  
les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 5,

AUTORISE  
la Présidente à la signer,

ATTRIBUE  
une subvention de 25 000 € (AE) au Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire sur un montant subventionnable de 90 000 € HT dans le cadre du projet H2 LOIRE VALLEE,

AFFECTE  
une autorisation d'engagement de 25 000 €,

APPROUVE  
les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 6,

AUTORISE  
la Présidente à la signer,

APPROUVE

une subvention de 15 000 € (AE) au Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire sur un montant subventionnable de 30 000 € HT dans le cadre du projet H2 LOIRE VALLEE,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 15 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 7,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 103 700 € (AE) à MAN Energy Solutions sur un montant subventionnable de 361 397 € HT dans le cadre du projet H2 LOIRE VALLEE,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 103 700 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 8,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 83 300 € (AE) à Europe Technologies sur un montant subventionnable de 295 538 € HT,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 83 300 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 9,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € (AE) sur une dépense subventionnable de 42 279 € HT à Europe Technologies de 42 279 € dans le cadre du projet H2 LOIRE VALLEE,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 20 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 10,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

une subvention de 30 000 € (AE) sur un montant subventionnable de 65 216 € HT à Europe

Technologies dans le cadre du projet H2 LOIRE VALLEE

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 30 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 11,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 290 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 70 000 € (AE) sur un montant subventionnable de 291 369 € HT, et un prêt de 70 000 € (AP) à GEPS INNOV (44) pour sa participation au projet DIKWE

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 70 000 € et une autorisation de programme de 70 000 €

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 12,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

à la société THALES SIX GTS FRANCE SAS de Gennevilliers (92), au profit de son établissement de Cholet (49), une subvention de 5 500 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 60 030 000 € HT dans le cadre du projet JADE,

AFFECTE

une autorisation de programme de 5 500 000 €

APPROUVE

les termes de la convention attributive correspondante présentée en 2.1 annexe 13,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire de 1 000 000 € pour l'appel à projets R&D Collaborative (dossier 2020\_09266), portant l'enveloppe globale à 5 800 000 €,

AUTORISE

pour le dossier ENERDIGIT (n°2020\_10821), la modification du montant subventionnable dans la délibération du programme 518 "Soutien à l'innovation" de la Commission permanente du 25 septembre 2020, pour un montant de 392 669 € HT, conformément au rapport,

ATTRIBUE

à la SAS Loire Atlantique Plaisance (44) une subvention de 57 500 € (AP) sur une dépense subventionnable de 225 000 € HT, pour la modernisation des infrastructures portuaires et de la

relation client usagée dans les ports de Piriac, le Pouliguen et Blain,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2.2 annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

à l'entreprise MONTHABOR (44) une subvention de 106 250 € (AP) sur une dépense subventionnable de 430 000 € HT, pour le développement d'un drone portuaire,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2.2 annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

à l'entreprise BEAU COMME UN BATEAU (44) une subvention de 35 658 € (AP) sur une dépense subventionnable de 119 816 € HT, et un prêt de 35 658 € représentant un équivalent subvention brut estimé à 4 961,61 €, pour le développement du projet Dadylib,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2.2 annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

à l'entreprise MWD (49) une subvention de 20 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 95 000 € HT, pour le prototypage de la solution Airbee,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2.2 annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

à l'entreprise TEMO (44) une subvention de 101 390 € (AP) sur une dépense subventionnable de 281 279 € HT, pour le développement du projet TEMO x PORTS,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2.2 annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

ATTRIBUE

à CAPACITÉS SAS (44) une subvention de 68 000 € (AP) sur une dépense subventionnable de 325 000 € HT, pour le développement du projet I2M@Port,

APPROUVE

les termes de la convention présentée en 2.2 annexe 6,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Vote dissocié sur le projet H2 LOIRE VALLEE (44) :

Abstention : Groupe Ecologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire et Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Vote dissocié sur le projet JADE - THALES Cholet (49) :

Abstention : Groupe Ecologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire et Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Groupe LREM absent lors du vote

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs